

Certificat de Spécialisation : Production, Transformation et Commercialisation de produits fermiers

Objectifs

- Former de futurs «producteurs fermiers» capables de produire, transformer et commercialiser des produits issus d'une exploitation agricole

Métiers

- Agriculteur (-trice) assurant la production, la transformation et la commercialisation de produits de l'exploitation
- Salarié(e) d'un exploitant agricole participant à la transformation de produits fermiers

Contenu de la formation

▪ La formation au centre

La formation comprend des modules adaptés à la spécificité de chaque projet. Elle s'articule autour de 4 modules :

- organisation de la production, la transformation et la commercialisation des produits fermiers (approche globale exploitation agricole , gestion, stratégie commerciale).
- techniques de production fermière
- techniques de transformations des produits fermiers
- techniques de commercialisation

▪ Travaux pratiques

Lors de ces travaux pratiques, les stagiaires sont mis en situation sur différents aspects de leur projet

- production agricole
- transformation de produits agricoles au hall IAA

• Les stages

Lors des 12 semaines de stage, les stagiaires sont en situation professionnelle encadrés par un tuteur. Un suivi régulier est conduit par le centre de formation.



Déroutement de la formation

Une formation en alternance sur 7 mois, novembre à juin

- 16 semaines de formation au centre
- 12 semaines de stage, réparties sur plusieurs périodes
- 2 semaines de congés (Noël)

Attribution du diplôme

- Formation organisée en 4 Unités de contrôles Capitalisables (UC)
- Validation de la formation par un titre du Ministère de l'Agriculture :
« Certificat de Spécialisation : Production, Transformation et Commercialisation des produits fermiers »

Public

- Les candidats doivent avoir un projet en lien avec la production, la transformation et la commercialisation de produits fermiers.
- Pré-requis
 - Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV
- Etre âgé(e) de plus de 18 ans
- Avoir au minimum 1 an d'interruption avec le cycle de formation initiale
- Satisfaire aux conditions d'admission réglementaires des stages de formation conventionnés par la région Bretagne

Contact

- Contact : Delphine Launay
- Téléphone : 02 97 25 20 19 / Fax : 02 97 25 65 00
- Mail : cfppa.pontivy@educagri.fr
- Site internet : www.legroschene.fr

Formation financée par la Région Bretagne dans le cadre du Programme Bretagne Formation

« Sous réserve de l'attribution du marché par la Région Bretagne »